



Fondation Orient Occident



**UNHCR**  
The UN Refugee Agency

# **La Protection des Réfugiés dans les Flux Migratoires Mixtes**

## **Conférence**

**Du 09 au 11 décembre 2007  
à la Fondation Orient Occident**

Colloque organisé par La Fondation Orient Occident  
en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés.

Maroc a assisté 1184 migrants à retourner volontairement dans leur pays d'origine, et 181 d'entre eux ont pu bénéficier d'une aide à la réinsertion. La demande d'assistance est croissante, actuellement 248 personnes ont sollicité notre assistance et sont en attente de départ car les moyens financiers ne sont pas suffisants pour y répondre. Les autorités marocaines opèrent également des rapatriements d'étrangers en situation irrégulière vers les pays d'origine sans l'assistance de l'OIM.

Statistiquement, les migrants de transit en situation irrégulière au Maroc qui ont bénéficié de l'assistance de l'OIM pour leur retour volontaire dans leur pays d'origine sont souvent des jeunes hommes (30ans), célibataires, sans emploi, avec un niveau scolaire relativement faible.

Les retours volontaires réalisés par l'OIM se déroulent dans un cadre légal, en coordination avec les autorités du Maroc et du pays d'origine. Les retours volontaires se font à la demande des migrants irréguliers : demande signifiée par le migrant, entretiens individuels, identification de la personne, évaluation de la possibilité d'aide à la réinsertion, obtention des documents de voyage, assistance au départ, transit et à l'arrivée par les bureaux de l'OIM concernés.

Le retour volontaire et l'aide à la réinsertion sont une réponse humaine à l'échec de la migration irrégulière qui se traduit par une très grande vulnérabilité des migrants et des conditions de vie extrêmement précaires dans les pays de transit. L'aide à la réinsertion consiste à définir un micro-projet générateur de revenu, une formation, une assistance médicale ou scolaire avec la personne qui souhaite rentrer pour qu'elle ne soit pas en situation d'échec psychologique, social et économique à son retour, au regard de sa famille et de sa communauté. Un montant d'environ 600 dollars est mis à disposition à cet effet.

---

### **3. Réfugiés et flux mixtes : quelle protection ?**

---

Mme Khadija Elmadmad,  
Représentante du Réseau Marocains des Experts en Droit des Réfugiés, de  
l'Association « Migrations et Droits », et de la Chaire UNESCO « Migration et Droits  
Humains »

L'objectif principal de la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains », une chaire qui a été installée à l'Université Hassan II Casablanca-Ain Chock au Maroc en 2001, est de développer l'enseignement et la recherche dans le domaine de la migration et les droits humains. La migration est prise dans sa globalité : migration interne et internationale ; migration volontaire et involontaire, migration légale et illégale. Les droits humains sont les droits qui garantissent la dignité humaine à toutes les personnes.

Depuis 2007, s'est créée l'Association « Migrations et de Droits », une ONG basée à Rabat et qui coopère avec la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains ». L'Association